

« Le transfert de technologie se trouve à un tournant stratégique » (Maylis Chusseau, Réseau Satt)



© D.R.

« Avec la fin programmée du FNV (Fonds national de valorisation) (Fonds national de valorisation) provenant de France 2030, le transfert de technologie entre la recherche publique et le monde socio-économique se trouve à un tournant stratégique. Dans ce contexte, la sollicitation des PUI (Pôle universitaire d'innovation) par le ministre pour qu'ils expriment leur vision du transfert à l'échelle de leurs membres, ainsi que la place à y accorder aux Satt (Sociétés d'accélération du transfert de technologies), est une démarche opportune », déclare [Maylis Chusseau](#), le 24/06/2025.

La présidente du Réseau Satt revient pour News Tank sur le chantier engagé par [Philippe Baptiste](#), ministre chargé de l'ESR, d'évolution de l'organisation du transfert de technologie, avec des annonces prévues à la mi-juillet 2025, ainsi que sur la situation budgétaire des Satt et leur devenir.

« Depuis peu, chaque Satt dispose d'une visibilité sur son budget 2025. Celui-ci se compose en partie d'une dotation du ministère sur le programme P172, complétée par une enveloppe issue du FNV. Chaque Satt a été récemment informée du montant qui lui sera alloué », indique Maylis Chusseau. La dotation du FNV s'élève à 50,5 M€ sur trois ans.

« Nous saluons l'effort de l'État qui a permis de garantir cette visibilité budgétaire pour 2025. Un effort supplémentaire a été consenti, qui, bien qu'il n'égale pas les 80 M€ de financement antérieur, permet de maintenir nos activités, certes à un rythme réduit, mais de façon lisible. »

« Nous espérons que les réflexions menées actuellement par le ministère aboutiront à une évolution des mécanismes de financement, au-delà de la période de soutien par le FNV [qui porte jusqu'en 2027]. L'enjeu sera de continuer à investir en maturation à l'issue de cette période. »

« L'activité maintenue en contexte de forte incertitude »

Quelle est la situation budgétaire des Satt ? Et quelles conséquences concrètes sur l'activité de vos structures ?

Depuis peu, chaque Satt dispose d'une visibilité sur son budget 2025. Celui-ci se compose en partie d'une dotation du ministère sur le programme P172, complétée par une enveloppe issue du FNV (Fonds national de valorisation) provenant de France 2030. Chaque Satt a été récemment informée du montant qui lui sera alloué.

Nous saluons l'effort de l'État qui a permis de garantir cette visibilité budgétaire pour 2025. Un effort supplémentaire a été consenti, qui, bien qu'il n'égale pas les 80 M€ de financement antérieur, permet de maintenir nos activités, certes à un rythme réduit, mais de façon lisible. Cela mérite d'être souligné.

« Nous devons désormais nous projeter rapidement vers le budget 2026. »

Les Satt ont su faire preuve de résilience pour poursuivre leurs activités au premier semestre. Nous devons désormais nous projeter rapidement vers le budget 2026 afin de garantir la continuité. Nous espérons que cette continuité pourra être assurée, a minima pour le prochain exercice.

Je tiens à remercier les équipes des Satt pour leur engagement : elles ont permis de maintenir l'activité dans un contexte de forte incertitude budgétaire.

À combien s'élève la dotation du FNV provenant de France 2030 ?

Aux 45 M€ de crédits du P172, déjà notifiés aux Satt, s'ajoute une dotation maximale du FNV de 50,5 M€ sur trois ans. Cette dotation n'est pas versée intégralement dès le départ, mais en deux tranches, sous réserve d'évaluations intermédiaires.

Il s'agit donc d'une baisse par rapport aux financements précédents. Quelles en sont les conséquences concrètes sur vos activités ?

Chaque Satt a établi son budget en tenant compte de cette réduction. Des ajustements ont été opérés tant sur l'organisation interne que sur les investissements en maturation ou en propriété intellectuelle.

Ces efforts se traduisent par une révision des processus, une rationalisation des dépenses, une baisse ou une réorientation des investissements, et une recherche renforcée de cofinancements. Chaque Satt a adapté sa stratégie en conséquence.

Pour la suite, nous espérons que les réflexions menées actuellement par le ministère sur le transfert de technologie aboutiront à une évolution des mécanismes de financement, au-delà de la période de soutien par le FNV. L'enjeu sera de continuer à investir en maturation à l'issue de cette période.

Le ministre et le ministère évoquent une réforme du paysage du transfert et de l'innovation dans le cadre des PUI. Quel est votre regard ?

Avec la fin programmée du FNV, le transfert de technologie entre la recherche publique et le monde socio-économique se trouve à un tournant stratégique. Dans ce contexte, la sollicitation des PUI par le ministre pour qu'ils expriment leur vision du transfert à l'échelle de leurs membres, ainsi que la place à y accorder aux Satt, est une démarche opportune.

[Jean-Luc Moullet](#) (DGRI (Directeur/rice général(e) de la recherche et de l'innovation)) a confirmé les bons résultats des Satt et reconnu leur expertise, ce que confirment aussi nos partenaires : chercheurs, entreprises, investisseurs et établissements. Le travail mené dans chaque PUI ces dernières semaines marque une nouvelle étape dans le transfert à l'échelle des sites. Dans la très grande majorité des cas, les PUI considèrent les Satt comme des partenaires clés, à la fois opérationnels et stratégiques, pour transformer les résultats scientifiques en valeur économique et sociétale.

« Les PUI considèrent les Satt comme des partenaires clés. »

Trois dimensions ont été particulièrement soulignées :

- la pertinence du modèle mutualisé, notamment via des filiales externes ;
- l'indépendance garantie des décisions d'investissement, assurée par des comités dédiés ;
- le haut niveau d'expertise technique des collaborateurs des Satt, justifiant leur proximité avec les projets.

La proximité est apparue comme un facteur déterminant de réussite, car elle permet un accompagnement efficace et adapté à chaque site dans la durée. Il revient désormais aux fondateurs des PUI, en lien avec leur Satt, de définir les évolutions nécessaires, qu'elles portent sur l'actionnariat, les modalités de financement de la PI (Propriété Intellectuelle), de la maturation ou des équipes.

Les Satt ont-elles vocation à devenir des filiales des universités ?

Il est encore trop tôt pour parler d'une telle transformation. Le premier changement concret est que les financements du FNV sont désormais fléchés par PUI, marquant une inflexion claire vers un pilotage à l'échelle des sites.

« Aligner les décisions d'investissement des Satt avec les stratégies portées par les PUI. »

Cela renforce l'objectif des PUI : fédérer les établissements autour de l'innovation. L'enjeu est donc d'aligner les décisions d'investissement des Satt avec les stratégies portées par les PUI. Ce travail est déjà en cours sur de nombreux sites. Il s'agit d'allouer les bonnes ressources au bon moment, dans l'intérêt des projets et de leur impact.

Concernant l'éventuelle sortie de l'État de l'actionnariat des Satt, techniquement elle ne peut pas avoir lieu avant 2027. Cela laisse le temps à l'État et aux sites de se saisir de la question et d'examiner les scénarios possibles.

Qu'il s'agisse des Satt ou des Satt expérimentales, la reconnaissance du métier, de sa valeur ajoutée et des résultats obtenus depuis douze ans est unanime. Le ministère, comme les établissements, en reconnaît l'efficacité. L'État souhaite que ce modèle continue à se développer, qu'il se professionnalise davantage et contribue à structurer l'écosystème à l'échelle des PUI, pour accélérer le transfert des résultats de la recherche vers la société. À ce stade, nous n'avons pas de raisons d'être inquiets.

En revanche, l'un des chantiers majeurs reste celui de l'articulation entre échelles locale et nationale. Les PUI rassemblent universités, écoles, ~~CHU (Centre hospitalier universitaire)~~, opérant à l'échelle d'un site ; tandis que les organismes de recherche, tout étant également opérateur local aux côtés de leurs partenaires, pilotent des politiques nationales couvrant plusieurs PUI.

Il faut donc construire une complémentarité entre accompagnement de proximité et vision nationale, en termes d'expertise, de moyens et de ressources, à l'image de ce que nous construisons déjà dans le cadre des ~~SNA (Stratégie nationale d'accélération)~~.

« L'un des chantiers majeurs reste celui de l'articulation entre échelles locale et nationale. »

Le ministère a critiqué le niveau des frais de structure. Quelles actions envisagez-vous pour les réduire ? Par ailleurs, le ministre semble vouloir exclure la gestion des contrats du périmètre d'action des Satt, qu'en pensez-vous ?

Il faut d'abord clarifier ce que recouvrent ces frais. Au sein du réseau des Satt, nous avons partagé les données. Les frais de structure dits « corporate », nécessaires au fonctionnement, s'élèvent en moyenne à moins de 20 %.

Nos structures mobilisent par ailleurs des compétences spécifiques : ingénieurs en PI, business développeurs, juristes, chefs de projet, marketeurs... Certaines Satt accompagnent aussi la création de start-up, nécessitant des experts capables d'identifier les besoins d'une équipe dirigeante ou de guider les chercheurs dans cette phase de transition. Ces moyens humains sont essentiels à notre mission de maturation, de gestion de la propriété intellectuelle et de valorisation.

« Nous sommes prêts à optimiser l'ensemble de nos ressources. »

Dans le contexte budgétaire actuel, chacun est conscient de la nécessité de faire des efforts. Nous sommes prêts à optimiser l'ensemble de nos ressources, qu'elles relèvent du fonctionnement ou des métiers. Notre objectif est clair : préserver au maximum les budgets consacrés à la maturation et à la propriété intellectuelle.

Concernant les contrats, nous avons compris que la dotation du P172 ne doit pas financer l'activité contractuelle, qui relève du gestionnaire ou du mandataire des contrats de recherche partenariale. Ce périmètre de la recherche partenariale n'inclut pas les métiers financés par l'État lorsqu'il existe dans la Satt. C'est en tout cas ainsi que nous avons interprété les propos du ministre.

Quelles pistes explorez-vous pour trouver de nouveaux financements ? Les Régions peuvent-elles en faire partie ?

Nous travaillons à identifier trois sources de cofinancement : national, régional et européen.

Au niveau national, nous souhaitons que les stratégies nationales d'accélération soient accessibles aux Satt lorsque les projets s'y inscrivent pleinement et que des crédits sont disponibles. Ce travail est en cours.

Au niveau régional, malgré un contexte budgétaire tendu, des synergies sont possibles. Les conseils régionaux sont déjà impliqués dans certaines instances des PUI. L'enjeu est d'assurer la continuité des financements entre les phases académiques et les phases aval — par exemple via les ~~CRT (Centre de ressources technologiques)~~, les technopoles, les agences d'innovation — pour soutenir la création de start-up ou répondre aux besoins des ~~PME (Petites et moyennes entreprises)~~. Ce maillage est essentiel pour activer les bons leviers au bon moment.

« Assurer la continuité des financements entre les phases académiques et les phases aval. »

Au niveau européen, nous travaillons depuis 2022 à une action mutualisée à travers trois Satt. L'objectif est de compléter nos financements par des dispositifs comme Pathfinder de l'EIC (European innovation council), bien adaptés aux phases amont des projets de start-up. Il s'agit désormais d'obtenir un appui de l'État pour dimensionner cette action afin que chaque Satt puisse y accéder.

Par ailleurs, les PUI peuvent mobiliser les équipes Europe des établissements, souvent habituées à monter des projets de recherche, pour les ouvrir et les orienter progressivement vers des projets précompétitifs favorisant le transfert.

Quelles sont vos ambitions pour l'édition 2025 du DeepTech Connect organisé par le Réseau Satt ?

Nous souhaitons changer d'échelle. Nous avons invité les Satt expérimentales et les OTT (Organisme de transfert de technologie) des ONR (Organismes nationaux de recherche) à venir avec leurs start-up. Résultat : nous passerons d'une centaine à environ 200 start-up présentes. Cet événement est très apprécié des investisseurs en amorçage et pré-amorçage. Il offre une vitrine exceptionnelle de la recherche publique valorisée. Il se tiendra au Centquatre à Paris, le 04/11.

Nous intégrons également une dimension internationale : l'OTT coréen Innopolis participera avec une délégation et cinq start-up. L'objectif est de faire de DeepTech Connect un événement fédérateur, dépassant largement le cadre des seules Satt.

Les Satt expérimentales vont-elles être pleinement intégrées au Réseau Satt ?

Nous avons convenu d'échanges réguliers. Elles sont désormais associées à notre réunion mensuelle, ce qui permet de partager des sujets, des bonnes pratiques, et de progresser ensemble. Leur participation à Tech365 et DeepTech Connect s'inscrit dans cette logique, à travers des actions mutualisées. Nous attendions d'avoir de la visibilité budgétaire pour aller plus loin. C'est désormais le cas. L'objectif est clair : les associer pleinement au réseau.

L'édition 2025 des Tech 365 Meetings

Pour l'édition 2025 des Tech 365 Meetings, organisés en ligne le 01/07, le Réseau Satt souhaitait « poursuivre la dynamique engagée, en élargissant le nombre de partenaires », indique Maylis Chusseau.

« Plus de 600 offres technologiques sont disponibles sur la plateforme (contre 400 l'an dernier). Les Satt (Sociétés d'accélération du transfert de technologies) expérimentales y sont présentes, tout comme de nouveaux acteurs : CNRS (Centre national de la recherche scientifique) Innovation, l'IRT (Institut de recherche technologique) Jules Verne et trois PUI (Pôle universitaire d'innovation) (Polytechnique, Lille, Alsace). »

L'événement est par ailleurs devenu payant. « Les entreprises peuvent s'abonner pour six mois, bénéficier d'un coaching personnalisé pour préparer leurs entretiens. Le tarif reste symbolique, mais il permettra de pérenniser la plateforme et le service associé », indique la présidente du Réseau Satt.



Réseau Satt

Le Réseau Satt est une association regroupant les 13 Satt.

Catégorie : Associations, réseaux

Adresse du siège

c/o Satt Ouest Valorisation
14C rue du Patis Tatelin
35700 Rennes France

Général

Date de création

2014

Statut

Association

Implantations (dont siège)	Rennes (siège)
Missions et objectifs	L'association, qui fédère l'ensemble des Satt, a pour objectif de mener des actions partagées afin d'accroître l'efficacité, la lisibilité et la visibilité des Satt. Elle : • met à disposition un portefeuille commun de technologies à transférer ; • conclut des partenariats ; • affiche des valeurs partagées ; • porte une communication commune.
Membres	Les 13 Satt
Présidence	Président : Maylis Chusseau (Satt Aquitaine Science Transfert) depuis février 2025

Fiche n° 4092, créée le 11/05/2016 à 04:16 - Màj le 08/07/2025 à 15:20